

BUDGET COMMUNAL 2020 Modification budgétaire n° 1

Rapport tel que prévu par l'article L1122-23 du Code de la démocratie locale



Xavier Dubois, Bourgmestre, en charge des Finances

1 ■ Introduction

Cette première modification du budget 2020 adapte les prévisions de recettes et de dépenses en fonction des nouveaux projets mis en œuvre et des besoins rencontrés dans les différentes politiques menées.

Cette modification est particulièrement marquée par la prise en compte des différents impacts, en recettes comme en dépenses, de la crise sanitaire du COVID-19.

Les principales modifications proposées portent sur les éléments suivants :

- intégration du résultat du compte 2019 ;
- mobilisation d'une enveloppe de 140.000 € afin de financer un Plan de relance économique, sociale et culturelle ;
- adaptation des crédits de fonctionnement et de transfert en fonction des impacts identifiés du COVID-19, intégrant notamment les crédits nécessaires pour la fourniture de masques à l'ensemble de la population ;
- augmentation de la dotation au CPAS de 88.242,18 € afin de prendre en charge, entre autres, l'augmentation des RIS ;
- octroi d'une dotation exceptionnelle au CPAS de 120.000 € afin de lui permettre de réalimenter ses réserves et de faire face aux impacts attendus de la crise du COVID-19 ;
- intégration de nouveaux subsides pour différents projets visant la valorisation et la promotion de nos PME, de nos commerces, producteurs et artisans locaux ainsi que la mise en valeur de notre patrimoine ;
- constitution d'une provision de 290.822,58 € afin de faire face aux pertes de recettes fiscales attendues essentiellement à partir de l'exercice 2021 résultant de l'impact de la crise du COVID-19 ;
- actualisation des dépenses extraordinaires sur la base de l'état d'avancement des différents projets proposés et des nouveaux projets identifiés.

En fonction de l'évolution de la situation relative à la gestion de la crise du COVID-19, de nouvelles adaptations budgétaires, notamment au niveau des moyens affectés au Plan de relance économique, sociale et culturelle ainsi qu'aux provisions, seront proposées dans le cadre de la 2^{ème} modification budgétaire.



2. Budget ordinaire 2020

Au service ordinaire, le résultat de l'exercice propre, après modification, présente un solde budgétaire nul, en diminution de 303.516,59 € par rapport au budget initial. Le résultat estimé des exercices antérieurs présente un solde positif de 1.796.533,41 €. Tenant compte des prélèvements proposés, le boni général s'élève à 1.016.533,41 €.

Recettes ordinaires exercice propre	9.024.644,24 €
Dépenses ordinaires exercice propre	9.024.644,24 €
BONI exercice propre	0,00 €
Recettes globalisées ordinaires	10.836.689,67 €
Dépenses globalisées ordinaires	9.040.156,26 €
Boni avant prélèvements	1.796.533,41 €
Prélèvements	-780.000,00 €
BONI général	1.016.533,41 €

Les opérations intégrées au niveau des exercices antérieurs concernent, pour l'essentiel :

- l'intégration du résultat du compte 2019 qui s'établit à 1.785.351,69 € (majoration de 563.944,74 € par rapport au résultat attendu retenu dans le cadre du budget initial) ;
- l'inscription du produit attendu de la taxe 2019 sur la distribution gratuite des écrits publicitaires, étant donné l'établissement du rôle en 2020 pour un montant de 24.156,79 € ;
- la prise en compte de différentes non-valeurs pour un montant de 9.850 €.

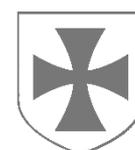
Les prélèvements intègrent plusieurs mouvements :

- la majoration du prélèvement en faveur du fonds de réserve extraordinaire de 520.000,00 € pour atteindre 1.150.000,00 € afin de garantir le financement à moyen terme des investissements ;
- le prélèvement de 260.000,00 € sur le fonds de réserve ordinaire afin de permettre le financement du Plan de relance économique, sociale et culturelle suite à la crise sanitaire du COVID-19 et l'octroi d'une dotation exceptionnelle au CPAS ; ce prélèvement est réalisé sur la base des règles d'assouplissement budgétaire annoncées par le Gouvernement wallon ;
- la réalimentation du fonds de réserve ordinaire à hauteur de 260.000,00 € au départ du boni général.

a) Les dépenses ordinaires :

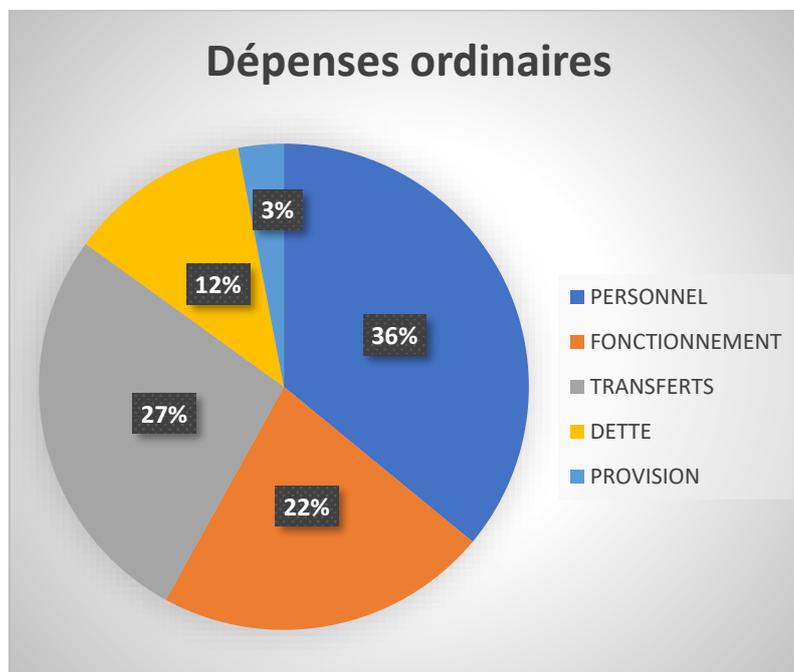
Les **dépenses ordinaires** sont de 4 types :

- les dépenses de personnel: elles assurent chaque année le salaire ainsi que tous les éléments liés à la rémunération, à temps partiel ou complet, du personnel communal ;
- les dépenses de fonctionnement: elles vont évidemment de pair avec le poste précédent et permettent de couvrir l'activité courante des services communaux;



- les dépenses de transferts destinées, pour l'essentiel, au CPAS, aux zones de Police et de Secours ;
- les dépenses de dette qui, très logiquement, servent exclusivement au remboursement des dettes de la commune: charges d'intérêts et tranches annuelles des capitaux à rembourser des emprunts contractés par la commune.

Le total des dépenses ordinaires à l'exercice propre, après modification, **s'élève à 9.024.644,24 €, en augmentation de 499.479,50 € par rapport au budget initial.**



Variation des dépenses ordinaires :

	2020 initial	MB1/2020	Variation %
Personnel	3.314.066,26	3.270.691,41	-1,31
Fonctionnement	1.944.605,92	1.941.812,67	-0,14
Transfert	2.164.624,47	2.476.433,27	14,40
Dette	1.042.107,93	1.044.884,31	0,27
Provision	59.760,16	290.822,58	386,65

La diminution des dépenses de personnel de -43.374,85 € (-1,31 %) s'explique essentiellement par (montants intégrant les déductions de cotisations) :

- les entrées retardées des engagements prévus dans le cadre du budget initial : - 21.128,16 € ;
- l'inscription des crédits nécessaires à l'engagement d'un comptable à ½ temps et au passage en CDI de l'agent responsable du Printemps des initiatives et de la démarche « Walhain, commune amie des aînés » : +23.703,19 € ;
- l'actualisation des crédits tenant compte des absences de longue durée, des maladies, des congés sans solde et des remplacements : -40.922,01 € ;
- la diminution du crédit visant la prise en charge du salaire de l'agent logement pour le premier mois de l'année (transfert effectif à la commune en février 2020) : -7.338,07 €.



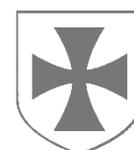
En matière de dépenses de fonctionnement, la diminution observée (-2.793,25 €) résulte de divers mouvements en sens opposés :

- Impacts du COVID-19 :
 - o Plan de relance économique, sociale et culturelle : +40.000 €
 - o Acquisition de matériel pour la confection de masques, achat de masques, de gel hydroalcoolique et de protections diverses : +24.000 €
 - o Frais de correspondance : +4.000 €
 - o Coût lié au télétravail et frais de déplacement : +1.700 €
 - o Annulation d'activités scolaires (voyage, excursions, ...) : -34.000 €
 - o Repas scolaires : -16.000 €
 - o Frais cours de natation : -6.500 €
 - o Location de moyens de transport : -4.800 €
 - o Frais énergétiques : -2.549 €
- Dépenses nouvelles :
 - o Borne interactive, capsules vidéo et semaine des entreprises : +8.999 €
 - o Rénovation de la Fontaine St-Georges et de la Chapelle Bon Dieu du Chêne : +7.500 €
 - o Enveloppe pour les initiatives Smart Cities : +2.500 €
 - o Fournitures Bia Bouquet (Prix de l'urbanisme) : +1.500 €
- Actualisation des dépenses prévues à l'initial (principaux mouvements) :
 - o Poursuite du « budget vérité » sur la base du résultat du compte 2019 : -47.887,40 €
 - o Reinscription de la prise en charge du salaire de l'informaticien (remboursement au CPAS) ; +16.284,32 €
 - o Remboursement du premier mois de salaire de l'agent logement au CPAS : +5.726,89 €
 - o Fournitures aires de jeux : +4.000 €
 - o Prise en charge du coût de l'acquisition des containers à puce à l'extraordinaire : -7.955,46 €

Les dépenses de transfert augmentent de 311.808,80 €. Les principaux mouvements sont les suivants :

- Mobilisation d'une enveloppe de 100.000 € afin de financer le Plan de relance économique, sociale et culturelle suite à la crise du COVID-19
- Majoration de la dotation au CPAS en lien, notamment, avec l'augmentation de la charge des RIS : +88.242,18 €
- Inscription d'une dotation exceptionnelle en faveur du CPAS afin de lui permettre de réalimenter ses réserves et de faire face aux impacts attendus de la crise sanitaire du COVID-19 : +120.000 €
- Annulation de la redevance relative à l'occupation du domaine public pour les commerces ambulants (non-valeur) : +1.500 €
- Non-valeurs pour la location de salles en lien avec la crise du COVID-19 : +1.050 €

Les crédits mobilisés pour le financement du Plan de relance économique, sociale et culturelle inscrits dans cette modification budgétaire s'élèvent donc à 140.000 €. Les actions précises qui seront financées dans le cadre de ce plan seront définies en fonction des priorités identifiées dans l'étude réalisée par la Province du Brabant wallon et en concertation avec celle-ci.



Enfin, une provision est constituée à hauteur de 290.822,58 € afin de faire face aux pertes de recettes fiscales attendues essentiellement à partir de l'exercice 2021 résultant de l'impact de la crise du COVID-19. Une diminution importante du produit des additionnels à l'IPP est notamment attendue. Cette provision sera, le cas échéant, adaptée dans le cadre de la MB2 en fonction de l'évolution de la situation.

b) Les recettes ordinaires :

Les **recettes ordinaires** sont de 3 types :

- les recettes de prestations comprennent les revenus générés par les prestations des services communaux, les locations de salles, les activités scolaires refacturées aux parents, ...
- les recettes de transferts sont essentiellement constituées de l'ensemble des taxes et redevances en provenance des ménages ainsi que des subsides provenant des pouvoirs supérieurs à titre d'aide à l'action de la commune (le Fonds des communes pour l'essentiel) ou à certaines activités de celle-ci (par exemple, le personnel de l'enseignement subventionné);
- les recettes de dette sont constituées, entre autres, d'intérêts perçus sur les capitaux placés.

Le total des recettes ordinaires à l'exercice propre **s'élève à 9.024.644,24 €, en augmentation de 195.962,91 € par rapport au budget initial.**

Les principales variations sont les suivantes :

- Prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire afin de compenser les dépenses complémentaires en lien avec le Plan de relance économique, sociale et culturelle ainsi que la subvention exceptionnelle au CPAS : +260.000 € ; ce prélèvement s'inscrit dans le cadre des mesures d'assouplissement budgétaire annoncées par le Gouvernement wallon ;
- Impacts du COVID-19 :
 - Intervention des parents et des comités dans les activités extérieures, les repas scolaires, les frais de garderie et de natation : -38.300 €
 - Location de matériel et de salles : -8.500 €
 - Redevances consommations énergétiques et nettoyage des salles : -2.400 €
 - Inscriptions JCPMF : -2.000 €
 - Subvention COVID pour la fourniture de masques à la population : +14.374 €
 - Compensation des mesures d'allègement fiscal : +1.036,22 €
- Nouveaux subsides :
 - Subsides attendus pour la Fontaine St-Georges et la Chapelle Bon Dieu du Chêne : +7.500 €
 - Subside borne interactive (développement économique) : +7.200 €
 - Subside FWB (logiciel et conseiller en prévention) : +4.284,23 €
 - Subside semaine des entreprises : +3.300 €
 - Prix de l'urbanisme pour le Bia Bouquet : +1.500 €
- Poursuite du « budget vérité » sur la base du résultat du compte 2019 : -56.150 €

Le solde de l'écart s'explique pour l'essentiel par plusieurs mouvements, à la baisse et à la hausse, au niveau des réductions de cotisations patronales et des contributions des autorités supérieures en lien avec les variations au niveau des dépenses de personnel.



3 ■ Budget extraordinaire 2020

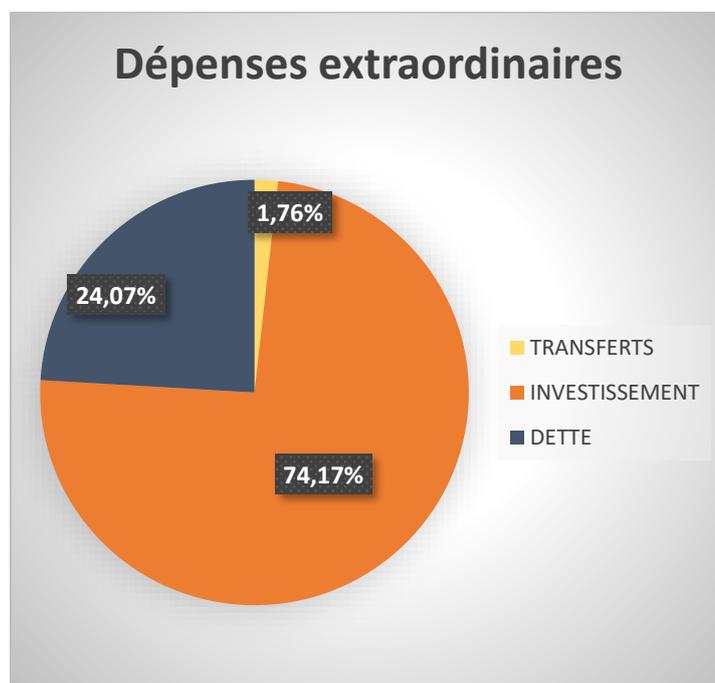
Le service extraordinaire se clôture par un résultat à l'équilibre, chaque projet inscrit en dépenses étant strictement compensé par une recette équivalente.

Recettes extraordinaires exercice propre	3.521.264,51 €
Dépenses extraordinaires exercice propre	6.454.994,99 €
Exercice propre (<u>avant</u> prélèvements)	-2.933.730,48 €
Prélèvements	1.627.584,72 €
Exercice propre (<u>après</u> prélèvements)	-1.306.145,76 €
Recettes globalisées extraordinaires	9.050.537,49 €
Dépenses globalisées extraordinaires	9.050.537,49 €
BONI général	0 €

a) Les dépenses extraordinaires :

Les **dépenses extraordinaires** se répartissent, quant à elles, en 3 catégories :

- les dépenses d'investissement : investissements réalisés pour la commune (réfection des voiries, acquisition de matériel, véhicules, etc.) ;
- les dépenses de transferts qui servent, par exemple, à aider nos fabriques d'église dans leurs travaux divers ;
- les dépenses de dettes qui s'assimilent, par exemple, à des libérations de participations d'égouttage (InBW).



Les dépenses extraordinaires à l'exercice propre diminuent de 40.408,83 € par rapport au budget initial. Les principaux mouvements sont les suivants :

- Actualisation des crédits de certains projets suite à l'attribution de marchés ou à la réestimation des dépenses envisagées. Cela concerne les projets suivants :

Objets	Montant
Plan d'Investissement Communal - PIC 2019-2021 (phase 1 + 2)	+585.000,00 €
Travaux projet nouveau hangar	+150.000,00 €
Travaux Grange des Six heures	+61.236,31 €
Entretien ouvrages d'art communaux	+30.500,00 €
Acquisition de mobilier bureau	+2.000,00 €
Travaux Club house Tennis Club	+2.000,00 €
Aménagements aux bâtiments scolaires (Préau - Ecole de Perbais)	-5.000,00 €
Acquisition matériel désherbage alternatif aux pesticides	-8.000,00 €
Sécurisation des accès aux bâtiments scolaires (cylindres - phase 2)	-10.000,00 €
Sas entrée maison communale	-15.000,00 €
Honoraires projet nouveau hangar	-20.000,00 €
Valorisation Vieux Château (1 ^{ère} phase)	-1.125.000,00 €
Total	-352.263,69 €

- Ajout de nouveaux projets :

Objets	Montant
Acquisition des conteneurs à puces	80.000,00 €
Travaux et/ou acquisition de matériel pour les coulées de boues (Cruchenère & Champ de Genister)	35.000,00 €
Travaux transformation & restauration La Forge (supplément)	34.013,59 €
Entretien terrains foot et réparation éclairage	26.000,00 €
Honoraires Plan investissement PIC 2019-2021 (supplément)	20.000,00 €
Cuisine salle du Fenil	12.000,00 €
Aménagement rond-point carrefour Maïeur, Cure, Pont Valériane (supplément)	10.000,00 €
Certification PEB des bâtiments publics	9.500,00 €
Travaux de réfection à la rue Cruchenère (supplément)	7.000,00 €
Aménagement morgue pour chauves-souris au cimetière St Servais	7.000,00 €
Total	240.513,59 €

- Différents mouvements de rééquilibrage de projets du passé sont également opérés :
 - Rééquilibrage via le fonds de réserve extraordinaire pour différents projets clôturés. Ces opérations impliquent la réalimentation du FRE (162.652,80 €) et/ou l'inscription de non-valeurs dans le cadre de subsides non-perçus (55.804,87 €) ;
 - Rééquilibrage via des queues d'emprunts faisant l'objet d'une délibération présentée au Conseil communal (791.213,61 €).



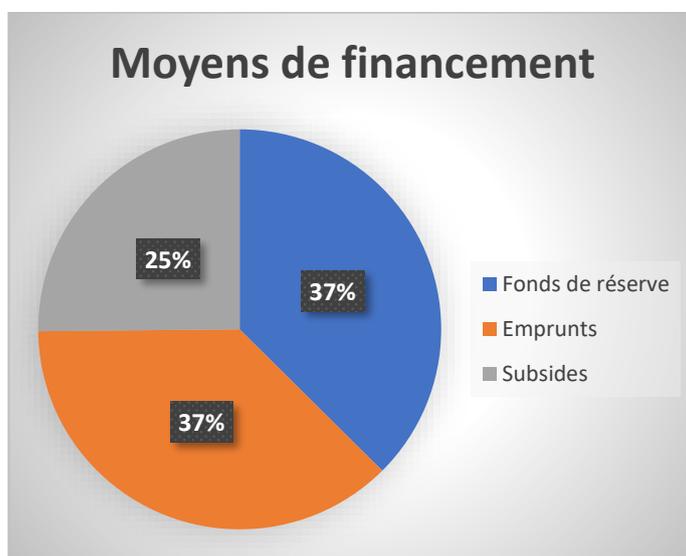
b) Les recettes extraordinaires :

Les **recettes extraordinaires** proviennent de 3 sources bien distinctes :

- les recettes de dette qui sont constituées des sommes empruntées par la commune auprès des organismes financiers pour assurer ses dépenses;
- les recettes de transfert composées des subventions émanant de pouvoirs supérieurs ;
- les recettes d'investissement constituées des fonds propres de la commune ou d'une partie du service ordinaire qui aurait été spécialement affectée à l'usage du service extraordinaire.

Les projets inscrits au budget 2020 (hors remboursement de l'emprunt Bia Bouquet et opérations de régularisation), après modifications, seront financés de la manière suivante :

- Fonds de réserve : 1.812.878,99 € (37%)
- Emprunts : 1.806.684,35 € (37%)
- Subsidés : 1.216.298,80 €¹ (25%)



¹ Montant intégrant la subvention du FRIC versée dans les réserves.



4 ■ Etat des fonds de réserves

L'évolution des fonds de réserves tenant compte des mouvements intégrés dans le projet de 1^{ère} modification du budget 2020 est la suivante :

Intitulé	Disponible fin 2018	Disponible présumé fin 2019	Dotation prévue au budget 2020		Utilisation prévue au budget 2020	Solde présumé fin 2020
			Prélèvement du service ordinaire	Prélèvement du service extraordinaire		
Fonds de réserve ordinaire	1.263.879,05	1.445.831,35	260.000,00	0,00	890.000,00	815.831,35
Fonds de réserve extraordinaire	995.771,63	1.211.431,19	1.150.000,00	2.595.542,50	4.223.127,22	733.846,47
TOTAL	2.259.650,68	2.657.262,54	1.410.000,00	2.595.542,50	5.113.127,22	1.549.677,82

En intégrant l'alimentation du fonds de réserve ordinaire de 411.200,30 € et le transfert de l'ordinaire vers l'extraordinaire de 204.248,00 € réalisés dans le cadre du compte 2019, l'alimentation du FRO actuellement prévue au projet de budget 2020 modifié de 260.000 €, l'utilisation du FRO prévue afin d'équilibrer le budget, le transfert de 1.150.000 € de l'ordinaire vers l'extraordinaire et l'alimentation et l'utilisation prévues, à ce stade, du fonds de réserve extraordinaire en 2020, **les moyens mis en réserve sont estimés, fin 2020, à 1.549.677,82 €.**

